

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### France compétences publie son premier « rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle et du conseil en évolution professionnelle »

Courbevoie, le 31/01/2023

En tant qu'autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage, France compétences intervient en appui à la définition de la stratégie des politiques publiques en la matière. Dans ce contexte, et comme prévu par la loi « Avenir professionnel » de 2018, l'instance publie le premier « Rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle et du conseil en évolution professionnelle ». Véritable outil d'aide à la décision, ce rapport s'adresse aux acteurs du système de formation professionnelle, ainsi qu'à ceux de l'orientation professionnelle et de l'emploi. Son principal objectif : leur offrir une image fiable des liens entre coûts, qualité et valeurs d'usage des actions de formation, afin de les éclairer sur l'efficacité du système et par conséquent, dans leurs choix.

#### Les ambitions de France compétences à travers le rapport sur l'usage des fonds

Ce rapport contribue à l'un des enjeux majeurs de la régulation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il vise précisément à offrir aux décideurs politiques et paritaires une image fiable du rapport coût-qualité des actions de formation. Chaque grande catégorie d'actions y est répertoriée pour faire correspondre ses coûts unitaires financés sur fonds publics et mutualisés avec des indicateurs de résultats et de valeurs ajoutées. Il s'appuie sur des données inédites de France compétences, mais aussi sur la synthèse de résultats publiés par ses principaux partenaires (Dares, Depp, Céreq).

Le Rapport sur l'usage des fonds a ainsi pour objectifs de :

- Rendre compte annuellement de l'usage des fonds de la formation professionnelle et du conseil en évolution professionnelle...
- En assurant l'observation des coûts en matière de formation professionnelle, lorsque les prestataires perçoivent un financement public ou paritaire, ...
- Et en publiant des indicateurs permettant d'apprécier la valeur ajoutée des actions de formation ainsi financées.

Ce rapport se présente comme un document thématique, classé par dispositifs de formation, de façon pédagogique et succincte. Il est possible d'y retrouver toute l'information nécessaire pour juger du coût et de la qualité d'un dispositif.

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

#### Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / [presse@francecompetences.fr](mailto:presse@francecompetences.fr)

6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie

[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage



## Synthèse des deux dispositifs principaux mis en avant dans cette première étude

**L'apprentissage** : Les années 2020 et 2021 ont connu une hausse exceptionnelle des entrées en apprentissage, notamment dans le supérieur et le secteur tertiaire. Le coût unitaire engagé s'élève à 23 358 euros, pour une durée moyenne de 17,7 mois. Les aides à l'embauche constituent une part importante de ce coût, de même que les coûts pédagogiques (respectivement 45 % et 42 %). Un peu moins d'un contrat sur trois est rompu prématurément. La poursuite d'études concerne 38 % des jeunes. Six mois après leur sortie de formation, six apprentis sur dix sont en emploi, un taux nettement plus élevé que pour leurs homologues préparant un diplôme par la voie scolaire. Cet écart est plus marqué à court terme qu'à moyen terme, et plus net pour les diplômés de niveau 3.

**Le compte personnel de formation** : L'année 2021 a connu une forte hausse du recours au compte personnel de formation (CPF), avec près de 2,1 millions de dossiers validés, soit plus du double par rapport à 2020. Le coût unitaire d'une action financée par le CPF se monte en moyenne à 1 549 euros (1 416 euros pour un actif occupé et 1 828 euros pour un bénéficiaire inscrit sur les listes de Pôle emploi). Le cofinancement par l'individu reste limité (2,6 % du coût unitaire), plus élevé, toutefois, pour les demandeurs d'emploi que pour les actifs occupés. Dans la population ayant potentiellement un compte ouvert, le recours au CPF est, en 2021, plus élevé pour les personnes inscrites à Pôle emploi, pour les salariés peu qualifiés et pour les femmes.

Consultez l'intégralité du rapport en [cliquant ici](#).

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

### Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / [presse@francecompetences.fr](mailto:presse@francecompetences.fr)

6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie

[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

